

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1.369 portant expulsion

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1945

Numéro JO
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro
31 décembre 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue applicable à la Colonie par décret du 26 mai 1874, promulguée par arrêté du 18 septembre 1909

Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesures disciplinaires

Vu le décret du 2 février 1945 fixant les conditions d'admission et de séjour des français et étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1945

Vu l'ordre général n° 58 du 7 décembre 1945 portant licenciement par mesures disciplinaires des tirailleurs de 2e classe Ahmed Guelle n° mle 637 et Ali Hassan n° mle 2.175

Sur proposition du Chef du service de la Sûreté.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Sont expulsés du territoire de la Côte Française des Somalis et dépendances : — Ahmed Guelle n° mle 637. 2e classe. — né vers 1916 à Djibouti, race: Somali Gadaboursy Ibrahim Ali Ober, fils de Guelle Oberoua et de Fatma Hoche. Coolie : — Ali Hassan n° mle 2175. 2^e classe. — Né vers 1923 à Argueissa (Somaliland), race : Somali Issack Abéraoual, rer Fatah, fils de Hassan Kkalal et de Galadja Kihar.

Art. 2

— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, communiqué partout où besoin sera.

J. CHALVET.